

Conditions générales de prêt

I - Obligation du client

Le contrat de location est conclu intuitu personae. Il s'adresse à une personne physique majeure. Le contrat de location est strictement personnel. Il n'est donc ni cessible ni transmissible. Pendant la durée de la location, le client est tenu au strict respect du Code de la route et sera tenu personnellement responsable en cas de non-respect de celui-ci.

La responsabilité de Keolis Montargis est expressément dérogée en cas d'inobservation de ces prescriptions.

Le client est seul et entier responsable de l'utilisation de son vélo. Le client doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un anti-vol. Keolis Montargis fournit un anti-vol à la location mais se dégage de toute responsabilité en cas de rupture de ce dernier et du vol de vélo ou d'une de ses pièces.

Le client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes. Le client certifie qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile. La personne louant le vélo se déclare apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

II - Prêt pour essai

Prêt pour essai gratuit sur une durée maximale de 15 minutes.

Les coordonnées laissées par le prêteur pourront être utilisées exclusivement à des fins de relances commerciales concernant la location vélo pendant une durée maximale de 12 mois.

III - Livraison et restitution

Keolis Montargis se réserve le droit de refuser toute demande de location justifiée par l'absence de vélo disponible. Keolis Montargis se réserve le droit de refuser la location à un client mauvais payeur ou ayant préalablement dégradé le matériel du réseau.

Le vélo remis au titre du contrat est identifié par un numéro. L'emprunteur reconnaît que le vélo remis est en bon état. Le retour devra être effectué au plus tard 15 minutes après la livraison du vélo. En cas de retard, une facturation sera établie par journée de retard au tarif forfaitaire journalier. La non-restitution du vélo à la date prévue expose l'emprunteur au dépôt d'une plainte pénale pour vol et à l'encaissement du chèque de garantie.

La remise en état du vélo par un tiers au nom de l'emprunteur ne saurait décharger ce dernier de ses obligations.

La remise du vélo par un tiers au nom de l'emprunteur vaut mandat de restituer.

IV - Utilisation du vélo

L'emprunteur s'engage à conduire prudemment et à respecter le code de la route. Il sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de dégradation quel que soit l'auteur du dommage.

Il est interdit à l'utilisateur :

- De sous louer le cycle
- De transporter un passager à l'exception d'un enfant en bas âge s'il est installé dans une remorque pour enfant (peut être fournie par Amelys)

L'utilisateur s'engage à attacher le cadre du vélo à un support fixe avec un antivol. Le port du casque est vivement recommandé. Ces équipements ne sont pas fournis par Keolis Montargis.

V - Entretien et réparation

L'emprunteur s'engage à restituer le vélo en bon état de fonctionnement.

De convention expresse entre les parties, il est interdit au locataire de procéder à une réparation. Dans le cadre d'une location courte durée, l'entretien sera assuré par Keolis Montargis. Il est gratuit pour les interventions de maintenance suite à une usure normale (gonflage, usure des pneumatiques, resserrage visserie...) et sera facturé au tarif en vigueur pour toute intervention de maintenance curative (Crevaision, vandalisme, casse, perte, vol...).

VI- Données personnelles

Keolis Montargis propose des supports anonymes qui permettent de ne pas figurer dans le fichier client et de préserver l'anonymat des déplacements.

Les données personnelles collectées par Keolis Montargis pour la gestion des cartes nominatives font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion, la délivrance et l'utilisation des titres de transports, la gestion et le suivi des relations commerciales, la gestion des impayés, la gestion de la fraude relative à l'utilisation des cartes, la réalisation d'analyses statistiques anonymes d'utilisation des réseaux, la mesure et la qualité du fonctionnement du système billettique, ainsi que la gestion des prélèvements SEPA.

Elles sont destinées à l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, Keolis Montargis et aux sociétés qu'elles emploient pour leur fournir des prestations : analyse de données, création de support sans contact, fournisseur du système billettique, gestion et notification des prélèvements. Ces sociétés ont accès aux données personnelles des clients dans la stricte mesure nécessaire à l'exercice de leurs prestations.

Dans le cadre des dispositifs interopérables, les données personnelles sont échangées entre les réseaux urbains.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Si le Client s'est opposé à la conservation de sa photo au format numérique, une nouvelle photo lui sera demandée à chaque demande de fabrication de sa carte.

L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de Keolis Montargis :

par courrier à : Keolis Montargis - Service clients 16 Rue de la baraudière 45700 Villemandeur

par téléphone : 02.38.85.28.53 de 9h à 18h

En cas de litige de paiement, si malgré les relances, le règlement n'est pas effectué, Keolis Montargis se réserve le droit de bloquer la carte de transport et de vous inscrire sur une liste d'opposition.

VII-Réclamation

Pour toute contestation, le Client pourra écrire à : Amelys, Place Mirabeau, 45200 Montargis

Téléphoner au : 02 38 852 853

En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

VIII - Responsabilités et assurances

L'emprunteur s'engage à déclarer à Keolis Montargis immédiatement tout accident, perte, vol ou destruction du vélo.

En cas de vol, une déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie est obligatoire. Dans ce cas de figure, le remboursement du vélo, valeur à neuf, sera à la charge financière de l'emprunteur (400€ pour un VAE). En cas de dégradation qu'elle qu'en soit la cause, le client s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par Keolis Montargis sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de la réparation.

Le client reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa responsabilité civile pour l'usage dudit vélo tant vis-à-vis de lui-même que des tiers.

Keolis Montargis décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du vélo. De même, toute responsabilité de Keolis Montargis liée à des dommages que le client pourrait causer à lui-même ou à des tiers est exclue.

IX - Application et modification

Keolis Montargis se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de ventes qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site internet Amelys.

Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.

Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du Tribunal compétent.